

Autorisation de sortie Collège

Représentant légal :

Elève :

Classe :

Régime A

J'autorise mon enfant à arriver le matin à **9h05**, à quitter l'établissement à **15h05 ou 16h15** le lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi à **11h10**, selon son emploi du temps, dégageant ainsi la responsabilité de l'établissement.

Régime B

Mon enfant restera **OBLIGATOIREMENT** dans l'établissement de **8h10 à 17h10** le lundi, mardi, jeudi et vendredi et de **8h10 à 12h05** le mercredi.

- **ATTENTION** : Les externes sortiront le matin **au plus tôt à 11h10** selon leur emploi du temps et arriveront **obligatoirement à 13h15** l'après-midi

En cas d'absence non prévisible d'un professeur, c'est le régime de sortie que vous avez choisi qui sera pris en compte.

Tant que ce document ne sera pas remis à la Vie scolaire l'élève sera en Régime B
Document à rendre à la Vie Scolaire pour le Jeudi 2 septembre 2022 pour les 6èmes et
le Vendredi 3 septembre 2022 pour les 5/4/3èmes

A, le

Signature des responsables légaux :